Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 022-212203129-20251229-2025_12_23-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
COMMUNE DE SAINT-MADEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MADEN

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de la mairie sous la présidence de Monsieur LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire.

Nombre de membres : 8
En exercice : 8
Présents : 6
Votants : 7
Date de convocation : 23 décembre 2025

PRÉSENTS : LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire, CHENU François, PEDRON Nathalie, adjoints au Maire, REHEL Elodie, ROBERT Emilie, LECHEVESTRIER Manuel

ABSENTS EXCUSÉS : FAUCON Patrick donne procuration à Nathalie PEDRON, QUEMERAIS Thomas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Manuel LECHEVESTRIER
HEURE DE SÉANCE : 19h10

Décision modificative – décision budgétaire

Délibération n° : 2025-12-23 / Décision Budgétaire 7.1

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux du manque de crédit au chapitre 012 pour la régularisation des dépenses salariales des mois de novembre et décembre.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'accepter les modifications nécessaires en section de fonctionnement comme ci-dessous définies :

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Montant
71600	Fonctionnement	615231	11	-4000,00
71600	Fonctionnement	6218	12	+4000,00

Après délibération du Conseil municipal, il a été procédé au vote à main levée.
La proposition ci-dessus définie est acceptée.

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire
Jean-Luc LECHEVESTRIER

Le secrétaire de séance
Manuel LECHEVESTRIER